

Annexe à la délibération n° CB 07.05 du 29 novembre 2007  
relative à l'approbation du procès-verbal  
de la réunion du Comité de bassin du 25 octobre 2007

---

Page 15, 3<sup>ème</sup> alinéa, 1<sup>ère</sup> ligne : il y a lieu de lire :

"Le Comité de bassin adopte à la majorité des voix (et 12 abstentions dont le groupe représentant les associations de protection de la nature et 2 voix contre dont celle de M. GUERQUIN représentant les consommateurs d'eau) la délibération ....."